



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 10 décembre 2019 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Messieurs Michel Gosselin, conseiller au siège numéro 1 et Marc Grenier, conseiller au siège numéro 2 sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123906-12-2019 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 8 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. PRÉSENTATION : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 592-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION
4. CONTRAT DE SERVICE DANS LE BUT D'ADHÉRER À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION REPRÉSENTÉE PAR LE GROUPE ACCISST INC.
5. CONTRAT D'ACHAT : LOT 4 698 631

TRAVAUX PUBLICS

6. VENTE DU CAMION KENWORTH



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

7. TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE (TECQ) : PROGRAMMATION

N° de résolution
ou annotation

8. AUTRES ITEMS

- SINISTRE DU 19 AVRIL 2019 : DEMANDE D'INDEMNITÉ EN ASSURANCE CONFORME AU FORMULAIRE DES BIENS
- CHÈQUES EN CIRCULATION À ANNULER

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. PRÉSENTATION : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 592-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET LES MODALITÉS DE LEUR PERCEPTION

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 dépose et présente le projet de règlement, remis au préalable aux membres du conseil, et mentionne que le règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 et de déterminer les modalités de perception de ces derniers.

4. CONTRAT DE SERVICE DANS LE BUT D'ADHÉRER À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION REPRÉSENTÉE PAR LE GROUPE ACCISST INC.

123907-12-2019 **Considérant** que notre municipalité est membre de la Mutuelle de prévention du Groupe Accisst Inc. depuis plusieurs années ;

Considérant que ladite Mutuelle de prévention du Groupe Accisst inc. propose de bonifier le contrat de service comme suit :

- Couverture total des frais juridiques;
- Couverture du volet psychologique;
- Autorisation de représentation (Annexe B);

Considérant que l'ajout des couvertures susmentionnées permettra l'atteinte d'une meilleure performance;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la proposition du Groupe Accisst et d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de service.

5. CONTRAT D'ACHAT : LOT 4 698 631

123908-12-2019 **Considérant** qu'en vertu de la Promesse de vente (option d'achat) signée le 23 août 2019, le propriétaire du lot 4 698 631 s'est engagé à vendre sa propriété à la municipalité ;

Considérant que les conditions émises par la municipalité sont remplies;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le contenu du projet de contrat entre le propriétaire du lot 4 698 631 et la municipalité de Saint-Benoît-Labre, Dossier numéro 19R10920118; de mandater tout notaire de l'étude Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires à titre de notaire instrumentant; d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour officialiser la transaction.

6. VENTE DU CAMION KENWORTH

123909-12-2019 **Considérant** qu'à la demande du conseil municipal, le camion Kenworth incluant les équipements de déneigement a été mis en vente ;

Considérant que la municipalité a reçu cinq (5) offres d'achat ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'offre d'achat pour le camion Kenworth (numéro de série INKDLU9X9WJ952481) de la compagnie Les Entreprises Rémillard et Fils pour la somme de dix-huit mille six cents dollars (18 600 \$) ; d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de vente; d'autoriser madame Edith Quirion, à procéder aux transferts auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

7. TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE (TECQ) : PROGRAMMATION

123910-12-2019 **Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

8. AUTRES ITEMS

- **SINISTRE DU 19 AVRIL 2019 : DEMANDE D'INDEMNITÉ EN ASSURANCE CONFORME AU FORMULAIRE DES BIENS**

123911-12-2019 Considérant que la Mutuelle des Municipalités du Québec accepte de couvrir les dommages de la Station de pompage numéro 1 – égout sanitaire de la municipalité survenus le 19 avril dernier ;

Considérant que le montant de la franchise à déboursier est d'un montant total de 2 500 \$ incluant le dossier du 38, rue Binet ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, Directrice Générale / secrétaire-trésorière à signer la Demande d'indemnité en Assurance des Biens no de dossier 15849-RC995-05 d'un montant de trente mille quatre cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-quatre sous (30 472,84 \$).

- **CHÈQUES EN CIRCULATION À ANNULER**

123912-12-2019 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler les chèques en circulation suivants :

- C1800348 11,23 \$;
- C1900151 10 \$.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes n'ont pas posé de question aux membres du conseil.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123913-12-2019 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 15.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation